

Séance du conseil communal du 14 février 2025

Résumé sommaire

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Projets et devis	3
2.1) Budget extraordinaire – 4/913/221311/24008 – Construction d'un bâtiment modulaire au site scolaire à Clemency – Approbation du projet avec devis	3
2.2) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24002 – Aménagement du carrefour de la rue Jules Hemmer et la rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage – Approbation du projet avec devis	3
3. Aménagement communal et environnement	4
3.1) Étude Mierbach – « Starkregenvorsorgstudie » – Présentation	4
3.2) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 172, boulevard J-F Kennedy (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 1774/8055 – Approbation	4
3.3) Lotissement des parcelles sises à Bascharage, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 401/6974 et 401/6973 – Approbation	4
4. Finances communales	4
4.1) Décomptes sur projets extraordinaires – Approbation	4
5. Contrats et conventions	4
5.1) Convention de partenariat « Eng oppen Hand fir Malawi » – Approbation	4
5.2) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbation	4
5.3) Structures d'accueil – Convention bipartite 2025 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation	5
5.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation	5
6. Personnel communal	5
6.1) Création de deux postes d'artisan dans la carrière H3 à tâche complète sous le statut du salarié pour les besoins du service des eaux potables	5
7. Réglementation communale	5
7.1) Règlement général de la circulation – Modification	5
7.2) Règlement d'ordre intérieur du centre de recyclage – Approbation	5
8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	5

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

8.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 49 rue de Grass à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 janvier 2025 délibération n° 3	5
8.2)	Règlement temporaire de la circulation, dans la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 janvier 2025 délibération n° 1	6
9.	Vie associative	6
9.1)	Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2024	6
10.	Administration générale	6
10.1)	Désignation d'un local particulier temporaire pour les séances du conseil communal	6
11.	Questions et réponses	6
	Séance à huis clos.....	6
12.	Personnel communal	6

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Christian Kirwel (délégation du droit de vote à Michel Wolter)

Début de séance : 8h15

Lieu : Käerjenger Treff – Salle 2 au 2^e étage

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre Michel Wolter présente au conseil communal le document du plan financier pluriannuel concernant l'évolution de la situation financière jusqu'en 2028.

2. Projets et devis

2.1) Budget extraordinaire – 4/913/221311/24008 – Construction d'un bâtiment modulaire au site scolaire à Clemency – Approbation du projet avec devis

Le projet sera présenté par l'architecte communal Paul Scharlé ainsi que par l'architecte exécutante Sandra Theisen. Dans un premier temps, le bâtiment modulaire servira de bâtiment scolaire pendant la rénovation des deux bâtiments scolaires. Ensuite, il servira d'extension à la Maison Relais. Le devis s'élève à 8.175.177,57 €. Le bâtiment devrait être exploitable pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Approbation unanime.

2.2) Budget extraordinaire – 4/624/221313/24002 – Aménagement du carrefour de la rue Jules Hemmer et la rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage – Approbation du projet avec devis

Le projet de voirie en collaboration avec la commune de Pétange est présenté par l'ingénieur Loredana Casasanta du bureau d'études Schroeder & Associés. Le financement de la partie principale sera assuré pour la moitié par chacune des deux communes, tandis que la commune de Käerjeng financera des mesures supplémentaires d'apaisement du trafic dans la rue des Ateliers. Le coût total pour la commune de Käerjeng est estimé à 590.000 €. Les travaux devraient être réalisés entre octobre 2025 et avril 2026.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Étude Mierbach – « Starkregenvorsorgstudie » – Présentation

Le résultat de l'étude est présenté par Monsieur Thierry Schaack du bureau d'études Schroeder & Associés. L'étude met en évidence les mesures possibles au niveau communal et privé ainsi que leur efficacité dans la lutte contre les inondations.

Prise de connaissance.

3.2) Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 172, boulevard J-F Kennedy (section BC de Bascharage) – Numéro cadastral 1774/8055 – Approbation

La parcelle en question doit être divisée en deux parties afin de permettre la construction de deux maisons jumelées.

Approbation unanime.

3.3) Lotissement des parcelles sises à Bascharage, rue des Prés (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 401/6974 et 401/6973 – Approbation

La demande prévoit la subdivision des deux parcelles afin de permettre la construction de trois maisons individuelles.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1) Décomptes sur projets extraordinaires – Approbation

Le service financier communal a établi les décomptes finaux pour trois projets.

Approbation unanime.

5. Contrats et conventions

5.1) Convention de partenariat « Eng oppen Hand fir Malawi » – Approbation

L'accord porte sur une durée de 2024 à 2026. La commune de Käerjeng soutient l'ONG chaque année avec une subvention de 25.000 €.

Approbation unanime.

5.2) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbation

La convention règle la collaboration avec la commune de Dippach ainsi que la contribution financière de 1.000 € par élève.

Approbation unanime.

5.3) Structures d'accueil – Convention bipartite 2025 concernant le service d'éducation et d'accueil pour enfants – Approbation

La convention annuelle règle la participation financière de l'Etat aux frais des maisons relais.

Approbation unanime.

5.4) Contrat de bail concernant la location des lots dans la cité jardinière – Approbation

Monsieur Michel Barreira loue une parcelle pour un loyer annuel de 60 €.

Approbation unanime.

6. Personnel communal

6.1) Création de deux postes d'artisan dans la carrière H3 à tâche complète sous le statut du salarié pour les besoins du service des eaux potables

Approbation unanime.

7. Réglementation communale

7.1) Règlement général de la circulation – Modification

Les amendements concernent principalement des adaptations à la règle de la priorité à droite dans la rue de Schouweiler. En outre, les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devant la place Schuman seront déplacées sur le parking principal et un emplacement pour les food trucks sera créé en même temps.

Approbation unanime.

7.2) Règlement d'ordre intérieur du centre de recyclage – Approbation

Le règlement a été élaboré en concertation avec la commune de Dippach et remplace celui de 2012.

Approbation unanime.

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

8.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 49 rue de Grass à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 10 janvier 2025 délibération n° 3

Approbation unanime.

- 8.2) Règlement temporaire de la circulation, dans la rue Jean-Pierre Origer à Hautcharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 24 janvier 2025 délibération n° 1

Approbation unanime.

9. Vie associative

- 9.1) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2024

Une subvention d'un montant de 675 € est accordée a posteriori à l'association « Sportfëscherclub Kënzeg ».

Approbation unanime.

10. Administration générale

- 10.1) Désignation d'un local particulier temporaire pour les séances du conseil communal

Après le déménagement de l'administration communale dans le bâtiment « 29 », la salle pour les réunions du conseil communal sera également transférée dans ce même bâtiment.

Approbation unanime.

11. Questions et réponses

Séance à huis clos

12. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 18h05